

Saint-Nazaire
agglomération CARENE

Saint-Nazaire agglomération – CARENE

La CARENE, ou Saint-Nazaire agglomération, rassemble 10 communes, au service de 115 000 habitants et 250 000 usagers. Son action s'articule autour de 4 grands domaines de compétence :

- Le développement économique et l'attractivité du territoire
- L'aménagement de l'espace communautaire et la valorisation du cadre de vie
- La gestion des services publics communautaires (déchets, eau et assainissement, transports et déplacements, piscines)
- La politique de l'habitat et la croissance démographique

CAHIER D'ACTEUR

La Commission européenne estime que l'Europe a le potentiel pour installer 450 GW de parcs éoliens offshore au large de ses côtes à l'horizon 2050, pour 15 GW aujourd'hui. En France, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit qu'une puissance de 5 à 6 GW sera installée en 2030. Les enjeux en terme de transition énergétique et de perspectives industrielles sont donc majeurs.

Ils doivent croiser quatre objectifs prioritaires :

1. Contribuer à décarboner nos consommations d'énergie, ce qui est un enjeu majeur si l'on veut infléchir le réchauffement climatique ;
2. Préserver l'environnement dans la gestion des parcs, comme dans leur implantation, en concertation, pour éviter les conflits d'usage, y compris dans l'accès à la ressource maritime ;
3. Garder une cohérence nationale, en constituant un levier pour renforcer un réseau d'entreprises hexagonales, afin que la transition énergétique ne soit pas le faux nez d'une énième perte de souveraineté pour notre pays ;
4. Envisager un nouveau modèle économique pour nos grands ports maritimes. En effet, ceux-ci sont avant tout des plateformes énergétiques et seront fortement impactés par la baisse des importations de ressources carbonées. Cela peut avoir des conséquences fortes pour l'équilibre économique des ports, au détriment des autres activités économiques, qui devraient subir des augmentations de frais de fonctionnement. La cohérence plaide donc pour que le développement des énergies marines renouvelables (EMR) s'appuie sur les infrastructures existantes des grands ports maritimes pour servir de relais de ressources et construire une transition énergétique soutenable économiquement.

Un territoire et des projets au cœur de la construction de la filière EMR française

En 2021 le territoire de la CARENE verra la mise en marche du premier parc éolien offshore français. Cela lui permettra d'apporter sa part au mix énergétique français.

Mais ce projet de parc, le 1^{er} en France, lui a également permis d'accompagner l'émergence de la filière des énergies marines renouvelables françaises.

Filière d'avenir pour diversifier notre industrie vers la transition énergétique, mais aujourd'hui encore une filière en émergence, relativement fragile, et qui doit être soutenue par la mise en œuvre de parcs en France.

Le projet de Bretagne Sud est donc nécessaire, non seulement pour permettre à la France d'atteindre les objectifs de mix énergétique qu'elle s'est fixée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie adoptée au printemps, mais également pour consolider le développement de la filière des énergies marines françaises, une filière sur laquelle de nombreux acteurs industriels, mais également publics, ont misé et investi.

UN TERRITOIRE AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION DE LA FILIERE EMR FRANÇAISE

UNE POLITIQUE ACTIVE DE SOUTIEN A LA FILIERE



Convaincu que la filière des énergies marines serait une filière stratégique dans la politique de diversification et de décarbonation de l'industrie, le territoire s'est beaucoup investi pour que ce projet soit le point de départ d'une filière économique française de l'éolien offshore et profite aux acteurs locaux. La CARENE a mis en place une politique de soutien active à la filière, en partenariat avec les acteurs territoriaux du développement économique, de la R&D, de la formation et de l'innovation. Celle-ci s'est traduite par :

- la contribution aux équipements, infrastructures et grands projets structurants (nouvelles usines, hub logistique portuaire, quai renforcé...);
- l'accompagnement des entreprises : des grands comptes (General Electric, EDF EN, Chantiers de l'Atlantique...) aux PME (cluster Neopolia);
- un soutien à l'innovation et à la recherche pour contribuer à lever les verrous technologiques et répondre aux défis posés par ces projets XXL. Ainsi, la CARENE contribue à des projets de recherche dans les EMR à hauteur de 120 k€/an, dans le cadre du dispositif régional WEAMEC;

- mais aussi, une attention aux actions de formation professionnelle, initiale et continue pour adapter et préparer les jeunes et les actifs aux métiers de demain.

UNE CONCENTRATION D'ACTEURS UNIQUE SUR L'ESTUAIRE DE LA LOIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES EMR

Ces efforts ont été payants et la région de Saint-Nazaire, comme la Région Pays de la Loire, est aujourd'hui leader de la filière éolienne offshore française.

Une nouvelle filière économique et des emplois

La Région des Pays de la Loire est encore en 2019 la 1^{ère} Région de France en matière d'emploi dans les EMR, avec 1105 emplois (en équivalent temps plein) sur un total de 3064 emplois recensés en 2019 par l'Observatoire des énergies de la mer.

Elle s'appuie notamment sur des entreprises situées sur le territoire estuarien, leaders dans le domaine. En effet, deux des quatre usines françaises dédiées à l'éolien offshore se situent sur le territoire de la CARENE.

General Electric produit à Saint-Nazaire, au sein d'une usine inaugurée en 2014, les nacelles de l'Haliade 6 MW qui équipera le parc de Saint-Nazaire. Elle a également commencé la production de la plus grande éolienne offshore du monde : l'Haliade X, de 12 MW. Elle est en cours de recrutement et devrait compter environ 280 salariés à la fin de l'année.

Depuis 2011, les Chantiers de l'Atlantique ont entamé une diversification dans les EMR en devenant concepteur et fabricant de sous-stations électriques. Ils fourniront certains parcs français et travaillent aujourd'hui à l'export. Il est désormais en capacité de produire 2 sous-

stations par an.

Sous l'impulsion de ces acteurs un certain nombre d'entreprises locales ont réussi à se diversifier dans les EMR. Depuis 2013 par exemple, l'entreprise General Electric estime qu'elle a passé pour 200 millions d'euros de commandes auprès d'une soixantaine de fournisseurs français. Elle travaille étroitement avec certaines entreprises locales : Gestal, ADF, IDEA, Rollix, TGO, Charier, Eiffage, Clemmessy.

A ce jour, le cluster EMR de Neopolia réunit plus de 100 entreprises locales, prêtes à répondre à des marchés dans la filière.

D'autres acteurs internationaux ont également fait le choix d'implanter leur siège français sur le territoire estuarien afin d'être en proximité directe du site nazairien.

Des équipements de pointe au service de la filière

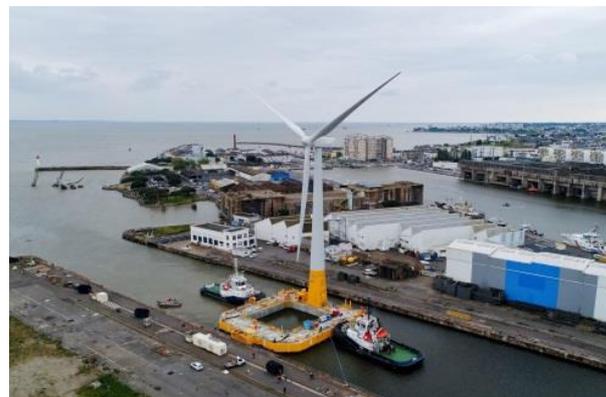
Le territoire de la logistique XXL, qui construit les plus grands paquebots du monde, est désormais doté d'équipements de premier plan pour construire et transporter les plus grandes éoliennes du monde :

- le hub logistique en bord à quai, avec accès à un quai renforcé, de 12 ha du Grand Port de Nantes Saint-Nazaire. Il servira pour le stockage et l'expédition des éoliennes. Cette infrastructure d'exception a nécessité la relocalisation d'entreprises, quatre années de travaux et la mobilisation du CPER et des collectivités locales (9,6 M€) ;
- l'usine Anémios des Chantiers de l'Atlantique, spécialisée dans la fabrication de sous-stations électriques ;
- l'usine GE de General Electric inaugurée en décembre 2014 sur un terrain de 15 ha sur l'emprise de

Nantes Saint-Nazaire Port. L'entreprise s'apprête à investir dans une nouvelle ligne de production pour construire les Haliades X.



particulièrement impliqué sur les enjeux de la supply chain des EMR et du transport de ces colis XXL.



Recherche et développement

Le territoire de Nantes Saint-Nazaire dispose d'un écosystème de compétence et de R&D de premier plan à l'échelle européenne.

Les laboratoires nazairiens de l'Université de Nantes se sont fortement emparés du sujet, et contribuent à alimenter les entreprises de la filière sur des sujets clés tels que le vieillissement des matériaux composites et béton en milieu marin, la fiabilité des ancrages, le dimensionnement des turbines et le raccordement électrique, la logistique XXL.

Ils sont pleinement intégrés à la démarche régionale WEAMEC qui rassemble à l'échelle des Pays de la Loire plus de 30 laboratoires, 180 chercheurs et 80 entreprises impliqués dans la recherche autour des EMR.

Des réseaux et plateformes technologiques sont également fortement impliqués dans l'accompagnement à l'innovation de notre industrie:

- le SEM-REV, premier site d'essais en mer français, au large du Croisic, opéré par l'école Centrale Nantes ;
- le Technocampus Smart Factory, à Montoir-de-Bretagne, qui permet aux entreprises des EMR de s'approprier les usages industriels de la réalité virtuelle, en particulier autour de la formation et de la logistique ;
- le Pôle Achat Supply-Chain Atlantique (PASCA), pôle d'expertise au service des entreprises, est

LE PARC DE BRETAGNE SUD : UN PROJET NECESSAIRE POUR CONFIRMER LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE FRANÇAISE

La confirmation du parc éolien de Saint-Nazaire (premier parc éolien français) puis du parc dit « des deux îles » au large des îles d'Yeu et Noirmoutier, ont évidemment contribué au lancement de cette filière qui est donc fortement présente sur le territoire, mais reste en amorçage et donc fragile.

Aujourd'hui, le développement de nouveaux parcs sur le territoire prend tout son sens.

DONNER DES PERSPECTIVES AUX ENTREPRISES DE LA FILIERE

Le parc éolien de Bretagne sud est nécessaire pour valider la trajectoire prise par la France en matière d'installation d'éoliennes en mer et donc affirmer l'ancrage territorial de la filière.

En effet, nos entreprises locales doivent aller à l'export pour consolider leurs perspectives. Mais du fait des retards des champs français elles manquent encore d'expérience pour remporter des marchés, dans des environnements fortement concurrentiels où l'Europe du Nord a quelques années d'avance.

Les champs français et en particulier celui de Bretagne Sud, à proximité immédiate de leur environnement, leur offrent les perspectives nécessaires pour consolider leur diversification.

Le parc de Bretagne Sud est donc un moyen de conserver et développer des emplois dans un secteur d'avenir au moment où nous en avons le plus besoin.

Et derrière la pérennité des acteurs ligériens, c'est l'avenir d'une filière française de l'éolien en mer qui est en jeu.

CONSOLIDER LA PLACE DE LA FRANCE ET DU TERRITOIRE DANS L'ÉOLIEN FLOTTANT

En effet, ce projet de parc en Bretagne Sud représente un tournant dans le développement technologique des énergies marines renouvelables, puisqu'il marquera le lancement commercial de la filière de l'éolien flottant.

L'éolien flottant représente l'avenir de la filière, en terme de potentiel d'implantation et de marché. On considère qu'il représente aujourd'hui 80% du potentiel de l'éolien en mer. Par ailleurs, de par ses caractéristiques techniques, il a une capacité à générer une activité économique locale, à proximité du parc installé, encore plus importante que l'éolien en mer posé (construction du flotteur, assemblage, installation...).

C'est pourquoi la France, qui est aujourd'hui un des leaders sur le sujet doit continuer à le rester. En effet, le territoire a accueilli la construction de FLOATGEN, la 1^{ère} éolienne offshore flottante en France et l'une des premières au monde. Elle est aujourd'hui connectée au réseau électrique sur la plateforme du SEM-REV. Demain, le champ flottant en Bretagne Sud pourrait devenir une première mondiale permettant de faire de la France un leader dans ces technologies au potentiel de marché très important.

CONTINUER A UTILISER LES INFRASTRUCTURES DE PREMIER PLAN DANS LESQUELS L'ÉTAT, LA RÉGION ET LA CARENE ONT INVESTI



Ce projet est également l'occasion de donner des perspectives d'utilisation à des équipements sur lesquels les acteurs publics ont fortement investi pour lancer la filière.

Ainsi, au-delà de contrats à l'export, déjà engrangés pour l'Haliade X, la pérennité du site nazairien de General Electric dépend également du développement de nouvelles capacités de parcs éoliens français.

De même, l'usage du hub logistique du Grand Port Maritime, dont l'installation a mobilisé 9 M€ d'argent public au travers du CPER portuaire, cessera à l'issue de l'installation de la totalité du parc éolien en mer, en 2023. Il sera donc à cette date disponible pour d'autres projets

d'éolien offshore sur la côte atlantique.

Ce nouveau projet de parc permettra donc d'assurer une bonne utilisation des fonds publics investis, pour amortir et pérenniser l'usage des infrastructures lourdes pensées pour le développement de cette filière dans la durée.

CONTRIBUER A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'INDUSTRIE NAZAIRIENNE POUR UNE INDUSTRIE A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Les enjeux en matière de transition énergétique sont plus que jamais d'actualité. La programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée au printemps prévoit l'installation de 5 à 6 GW.

Le territoire dispose d'un savoir-faire industriel et de compétences technologiques de pointe reconnus à l'international.

Ce projet est nécessaire pour accompagner notre industrie et nos installations portuaires dans sa transition énergétique et lui permettre de se diversifier vers une filière d'avenir, à haute valeur ajoutée.

CONCLUSION

Ce nouveau parc, comme à plus long terme les projets d'extension des parcs existants, est un enjeu fort pour l'agglomération de Saint-Nazaire tant en terme d'emplois que de confortement du tissu industriel local, pour lequel ce marché représente une opportunité de diversification majeure. Les grands acteurs industriels présents, comme leurs sous-traitants, disposent des compétences nécessaires à la consolidation de la filière dans notre Région. Il s'agit aussi d'assurer une bonne utilisation des fonds publics investis, pour amortir et pérenniser l'usage des infrastructures lourdes pensées pour le développement de cette filière, qui ont bénéficié de financements importants de l'Etat comme des collectivités locales.